CONSEIL REGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE
Hôtel de Région
201 Avenue de la Pompignane
34 064 Montpellier Cedex 2

MARCHES PUBLICS DE SERVICES
PASSES EN APPLICATION DES ARTICLES 26-III, 30 ET 77
DU CODE DES MARCHES PUBLICS

PROGRAMME RÉGIONAL QUALIFIANT

2015-2018

Règlement de la consultation

②

Objet de la consultation

Date et heure limites de réception des dossiers de réponse :

le 28 mars 2014 à 16h00

La date et l'heure de réception à l'Hôtel de Région faisant foi

Le présent document comporte 24 pages

Sommaire

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION 3

ARTICLE 2 FORME DU MARCHE 3

ARTICLE 3 PRESENTATION DES ACTIONS DE FORMATION 3

ARTICLE 4 EXECUTION DES MARCHES 10

ARTICLE 5 DUREE DES MARCHES ET DELAIS D'EXECUTION 11

5.1 DUREE DES MARCHES 11
5.2 DELAIS D'EXECUTION 11

ARTICLE 6 MODALITES DE SOUMISSION 11

6.1 DISPOSITIONS GENERALES 11
6.2 DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE GROUPEMENT D'OPERATEURS ECONOMIQUES 11
6.3 DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE SOUS-TRAITANCE 11
6.4 OPTIONS ET VARIANTES 12

ARTICLE 7 CONDITIONS DE PARTICIPATION 12

7.1 CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION 12
7.1.1 Expression de l'offre 12
7.1.2 Personne habilitée à signer 12
7.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 12
7.3 DEMATERIALISATION DE LA PROCEDURE / RETRAIT DU DOSSIER DE REPONSE 13

ARTICLE 8 PRESENTATION DES CANDITATURES ET DES OFFRES 13

8.1 LA CANDIDATURE 13
8.1.1 Formulaire de candidature 13
8.1.2 Pièces à fournir au titre de la candidature 14
8.2 L'OFFRE 15
8.2.1 Formulaire d'offre 15
8.2.2 Pièces à fournir au titre de l'offre 16

ARTICLE 9 MODES DE TRANSMISSION DES OFFRES 16

9.1 REPONSES DEPOSEES SOUS FORME DEMATERIALISEE 16
9.1.1 Consultation du dossier 16
9.1.2 Constitution du dossier de réponse 16
9.1.3 Transmission du dossier à la Région 17
9.1.4 Copie de sauvegarde 17
9.2 REPONSE DEPOSEE SOUS FORMAT PAPIER UNIQUEMENT 17
9.2.1 Consultation du dossier 17
9.2.2 Constitution du dossier de réponse sous format papier 18
9.2.3 Transmission du dossier à la Région 18

ARTICLE 10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 18

ARTICLE 11 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE 19

ARTICLE 12 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION 19

ARTICLE 13 ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 20

13.1 ANALYSE DE LA CANDIDATURE 20
13.2 ANALYSE DES OFFRES 20

ANNEXE 1 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR PRQ 2015-2018 22

ANNEXE N°2 : MODELE D'ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT 23

ARTICLE 1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne des actions de formation s'inscrivant dans le cadre du Programme Régional Qualifiant 2015-2018.

Les prestations attendues sont destinées aux demandeurs d'emploi. Ce sont des actions de formation professionnelle dont l'objectif est de permettre l'acquisition de compétences reconnues par l'accès à des actions de formation visant la certification et/ou la qualification.

Ces actions commandées sont définies dans le document d'orientation. Leurs modalités d'exécution sont décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

Type de prestations :
Services
Marchés non couverts par l'accord sur les marchés publics.
Catégorie de services : 24.

NOMENCLATURE CPV :
Objet principal : 80530000 (Services de Formation Professionnelle).

ARTICLE 2 FORME DU MARCHE

Le marché est passé suivant une procédure adaptée en application des articles 26-III et 30 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3 PRESENTATION DES ACTIONS DE FORMATION

Les marchés ne comportent pas de tranche.

Lieu d'exécution : ensemble du territoire régional.
Codes Nuts : FR 81.

Les prestations sont alloties en 186 lots définis comme suit :

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot	Nombre maximum d'attributaires
1	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite de véhicules grumiers	3
2	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la forêt	6
3	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'attelage	3
4	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'installation globalisée en agriculture	7
5	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des travaux encordés	5
6	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers d'opérateur de scierie	3
7	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du conseil et développement en agriculture	3
8	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de la production agricole et du machinisme	3
9	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'aménagement paysager	3
10	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de la production agricole et du machinisme	3
11	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de la production agricole et du machinisme	4
12	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'aménagement paysager	4

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot	Nombre maximum d'attributaires
13	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la production agricole et du machinisme	3
14	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'aménagement paysager	3
15	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de l'aménagement paysager	4
16	BASSIN DE MENDE	Métiers de l'agriculture et de l'aménagement paysager	3
17	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la production, de la conduite et maintenance des machines automatisées	1
18	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de la production, de la conduite et maintenance des machines automatisées	3
19	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de l'agroalimentaire : commercialisation, exportation	3
20	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de l'agroalimentaire : commercialisation, exportation	4
21	BASSIN DE MENDE	Métiers de l'agroalimentaire	1
22	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers d'art	7
23	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'alimentaire	10
24	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des services	15
25	BASSIN DE MENDE	Métiers multi-secteurs	3
26	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de la banque, des assurances et de l'immobilier	3
27	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de la banque, des assurances et de l'immobilier	3
28	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite de grue à tour	3
29	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de technicien cordiste	3
30	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du bâtiment : diagnostic et contrôle	3
31	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du bâtiment : étude, conseil, maîtrise	8
32	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers liés à l'encadrement de chantier	3
33	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de la charpente, toiture, construction bois	3
34	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de la charpente, toiture, construction bois	3
35	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du gros œuvre	4
36	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du second œuvre	5
37	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers des travaux publics	8
38	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers des travaux publics	4
39	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du gros œuvre	6
40	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du second œuvre	6
41	BASSIN DE SETE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre	3
42	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers des travaux publics	3
43	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de l'infrastructure du bâtiment	1
44	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers des travaux publics	3

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot	Nombre maximum d'attributaires
45	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre	4
46	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de l'éco-construction : restauration du patrimoine	3
47	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du gros œuvre et de l'infrastructure du bâtiment	10
48	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du second œuvre	10
49	BASSIN DE MENDE	Métiers de la maîtrise d'énergie	3
50	BASSIN DE MENDE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre	4
51	BASSIN DE LUNEL	Métiers du second œuvre	3
52	BASSIN DE LODEVE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre	4
53	BASSIN DE GANGES/LE VIGAN	Métiers des travaux publics et carrières	1
54	BASSIN DE GANGES/LE VIGAN	Métiers du gros œuvre et de l'infrastructure du bâtiment	1
55	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du gros œuvre et de l'infrastructure du bâtiment	4
56	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du second œuvre	3
57	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers du bâtiment et des travaux publics	3
58	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers des travaux publics	1
59	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers du bâtiment : gros et second œuvre	3
60	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la décoration d'espaces commerciaux	3
61	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'e-commerce	6
62	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du commerce	3
63	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du commerce et de la distribution	6
64	BASSIN DE SETE	Métiers du commerce et de la distribution	3
65	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers du commerce et de la distribution	6
66	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers du commerce et de la distribution	4
67	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du commerce	7
68	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du commerce et de la distribution	7
69	BASSIN DE MENDE	Métiers du commerce et de la distribution	3
70	BASSIN DE LUNEL	Métiers du commerce	3
71	BASSIN DE LODEVE	Métiers du commerce et de la distribution	3
72	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du commerce et de la distribution	3
73	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers du commerce et de la distribution	3

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot	Nombre maximum d'attributaires
74	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers du commerce et de la distribution	3
75	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers artistiques de l'audiovisuel et du cinéma	3
76	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la production, de la diffusion et du développement de projets artistiques de spectacle vivant	3
77	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'administration et de la gestion culturelle pour le spectacle vivant et l'audiovisuel, le cinéma	3
78	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'enseignement culturel et de la transmission dans le champ culturel et patrimonial	3
79	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers techniques de l'audiovisuel et du cinéma	3
80	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers techniques du spectacle vivant	3
81	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers du commerce, de l'hygiène, de l'hébergement-restauration et du tourisme	1
82	BASSIN DE GANGES/LE VIGAN	Métiers du tertiaire, du commerce, de l'hébergement-restauration et du tourisme	1
83	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la qualité sécurité environnementale	4
84	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'éolien	1
85	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers liés au traitement de l'eau	5
86	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers liés au traitement et valorisation des déchets	7
87	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'entretien et de l'hygiène des locaux	3
88	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'entretien et de l'hygiène des locaux	3
89	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'entretien et de l'hygiène des locaux	7
90	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'entretien et de l'hygiène des locaux	4
91	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la chaudronnerie, métallerie, plasturgie	6
92	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'usinage	5
93	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des industries nautiques	3
94	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du soudage	6
95	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la maintenance industrielle	3
96	BASSIN DE SETE	Métiers de la maintenance industrielle	1
97	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de la maintenance industrielle	3
98	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de la production et de la maintenance industrielle	4
99	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers des télécommunications	5
100	BASSIN DE LUNEL	Métiers de la conduite de machines automatisées	1

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot	Nombre maximum d'attributaires
101	BASSIN DE LODEVE	Métiers de la préparation et la maintenance des ouvrages électriques	1
102	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers de la production et de la maintenance industrielle	3
103	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers des industries du froid et du génie climatique	3
104	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers de la métallerie, de la production et de la maintenance industrielle	3
105	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers du nucléaire	3
106	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers de la production et de la maintenance industrielle	3
107	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la programmation	4
108	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'administration des réseaux, maintenance et conseil	12
109	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des arts graphiques et du multimédia	9
110	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la mécanique	3
111	BASSIN DE SETE	Métiers de la mécanique	1
112	BASSIN DE PERPIGNAN	Métiers de la mécanique	1
113	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de la mécanique	3
114	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de la mécanique	3
115	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de l'aménagement et/ou de la réparation de véhicules de loisirs	3
116	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers de la mécanique	3
117	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers de la mécanique	3
118	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la mer : cultures marines	1
119	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la mer : encadrement	1
120	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la mer : pêche et commerce	1
121	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la prévention et de la sécurité : agent cynophile	3
122	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la vérification d'extincteurs	3
123	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de la prévention et de la sécurité	8
124	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de la prévention et de la sécurité	3
125	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de la prévention et de la sécurité	7
126	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de la prévention et de la sécurité	4
127	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du thermalisme	3
128	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'aide à la personne	10

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot	Nombre maximum d'attributaires
129	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'aide à la personne	7
130	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'aide à la personne	15
131	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'aide à la personne	9
132	BASSIN DE MENDE	Métiers de l'aide à la personne	3
133	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la gestion d'entreprise	12
134	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du tertiaire et maîtrise des langues étrangères	8
135	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du tertiaire et maîtrise des langues étrangères	10
136	BASSIN DE SETE	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues, Comptabilité	3
137	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines	6
138	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines	5
139	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues	13
140	BASSIN DE MONTPELLIER	Plateforme langues : Perfectionnement et maîtrise des langues étrangères	4
141	BASSIN DE MENDE	Métiers du tertiaire et maîtrise des langues étrangères	1
142	BASSIN DE LUNEL	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues, Comptabilité, Paie	3
143	BASSIN DE LODEVE	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues, Comptabilité	3
144	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du tertiaire : Secrétariat, Bureautique, Langues, Comptabilité	3
145	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines	3
146	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines	4
147	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'animation : coordination	3
148	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des sports : activités physiques ou gymniques	7
149	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des sports aquatiques	5
150	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des sports de pleine nature	4
151	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers des sports nautiques	4
152	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du sport : activités équestres	4
153	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du sport et de l'animation : biqualification	4
154	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers du sport et de l'animation : pluricompétences	3
155	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'animation	5

N° de lot	Territoire	Intitulé du lot	Nombre maximum d'attributaires
156	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'animation	5
157	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'animation	10
158	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'animation	4
159	DEPARTEMENT DE LA LOZERE	Métiers de l'animation	1
160	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de l'hébergement et de la restauration haut de gamme	3
161	DEPARTEMENT DU GARD	Métiers de l'hôtellerie de plein air	3
162	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'hébergement et de la restauration	6
163	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers de l'hôtellerie de plein air	4
164	DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES	Métiers du tourisme	5
165	DEPARTEMENT DE L'HERAULT	Métiers de l'hôtellerie de plein air	5
166	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers de l'hébergement et de la restauration	4
167	DEPARTEMENT DE L'AUDE	Métiers du tourisme	6
168	BASSIN DE SETE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration	3
169	BASSIN DE NIMES/BEAUCAIRE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration	4
170	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers de l'hébergement et de la restauration	5
171	BASSIN DE MONTPELLIER	Métiers du tourisme	9
172	BASSIN DE MENDE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration	3
173	BASSIN DE LUNEL	Métiers de l'hébergement et de la restauration	3
174	BASSIN DE LODEVE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration	3
175	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers de l'hébergement et de la restauration	3
176	BASSIN DE BEZIERS/PEZENAS/AGDE	Métiers du tourisme	4
177	BASSIN DE BAGNOLS-SUR-CEZE	Métiers de l'hébergement et de la restauration	3
178	BASSIN DE ALES/LA GRAND COMBE	Métiers du tourisme, de l'hébergement et de la restauration	4
179	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Apprentissage de la conduite	5
180	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite routière	7
181	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite routière	6
182	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite routière : mise à jour et développement des compétences	7
183	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la conduite routière : mise à jour et développement des compétences	6
184	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la logistique et du magasinage	7
185	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la logistique et du magasinage	9
186	REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON	Métiers de la logistique et du magasinage	3

Le document d'orientation précise les caractéristiques de ces lots : secteur d'activité, intitulé du lot, territoire, volume horaire annuel prévisionnel, niveau de sortie attendu, certifications attendues, localisations attendues, spécifications.

- Un lot est qualifié en **attribution simple** lorsque le besoin correspondant en formation a pu être identifié précisément sur un territoire, qu'il concerne un volume restreint de places de stage et qu'il peut être satisfait intégralement par un même prestataire.
- Un lot est qualifié en **multi-attribution** lorsqu'il permet d'apporter une réponse globale à la satisfaction de besoins en formation plus étendus, plus diversifiés et qu'il peut être satisfait par plusieurs prestataires. Ce type de lots contribue également à préserver l'existence, la richesse et la diversité des offres de formation sur l'ensemble du territoire régional.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots ou pour l'ensemble des lots.
Plusieurs lots pourront être attribués à un même opérateur économique.
Chaque lot donnera lieu à la passation d'un marché séparé.

L'avis implique des marchés publics au sens du droit national et des accords-cadres au sens du droit communautaire :

- Tous les lots prévoient plusieurs opérateurs économiques,
- Seuls les lots 17, 21, 43, 53, 54, 58, 81, 82, 84, 96, 100, 101, 111, 112, 118, 119, 120, 141, 159 prévoient un seul opérateur économique.

Chaque lot est également caractérisé par le territoire sur lequel doit se dérouler l'action de formation commandée.

Ces territoires, plus ou moins étendus, sont :
- le bassin d'emploi,
- le département,
- la région Languedoc-Roussillon.

Un même lot peut couvrir un ou plusieurs bassins, un ou plusieurs départements voire même tout le territoire régional.

Dans ce cadre, le candidat précisera dans sa réponse, le ou les site(s) de réalisation de chaque action de formation proposée.

ARTICLE 4 EXECUTION DES MARCHES

Les marchés sont traités à prix unitaires.
Les prix sont révisables selon les dispositions prévues au CCAP.
Les marchés sont à bons de commande passés en vertu des dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la nature spécifique des prestations, notamment en raison de l'impossibilité de définir la nature, le volume et la fréquence des besoins précis en formation sur la durée d'exécution du marché, les marchés sont conclus sans minimum ni maximum en application de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

Le ou les titulaires des différents lots sont susceptibles de recevoir des commandes dans le cadre et les limites des propositions d'actions qu'ils ont retenues.

Ces commandes sont matérialisées par des bons de commande notifiés par la Région à destination de chaque titulaire en fonction des besoins en formation recensés.

Les modalités d'émission des bons de commande sont précisées dans le CCAP.

Le titulaire ne peut pas prétendre à un minimum de commande. En cas d'absence de commande ou en cas de commande partielle au regard de l'offre déposée, il ne sera versé aucune d'indemnité.

ARTICLE 5 DUREE DES MARCHES ET DELAIS D'EXECUTION

5.1 Durée des marchés

Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2018. Il n'est pas reconductible.

Les bons de commande peuvent être émis pendant toute la durée de validité du marché. Ils peuvent s'exécuter jusqu'à 6 mois après la date de fin de validité du marché, soit jusqu'au mois de juin 2019.

5.2 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des bons de commande sont expressément mentionnés dans chacun desdits bons de commande.

La première période d'exécution débutera à compter du 2er janvier 2015.

ARTICLE 6 MODALITES DE SOUMISSION

6.1 Dispositions générales

Le candidat pourra faire une offre pour un lot, plusieurs lots ou l'ensemble des lots.

Son offre pourra comporter plusieurs actions.

Un même candidat pourra être attributaire de plusieurs lots.

Chaque candidat ne peut présenter **qu'une seule offre par lot** en tant que candidat individuel **ou** de mandataire d'un seul groupement **ou** de membre d'un seul groupement.

6.2 Dispositions applicables en cas de groupement d'opérateurs économiques

Les candidats sont autorisés à se rassembler et se présenter sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

Le groupement est solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché.

Le groupement est conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s'engage à exécuter la ou les prestations qui sont susceptibles de lui être attribuées dans le marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la Région ; il aura alors l'obligation de pallier la défaillance des autres membres du groupement sans modification des clauses du marché et notamment des prix proposés.

6.3 Dispositions applicables en cas de sous-traitance

Les candidats peuvent faire appel à des sous-traitants.
L'offre, qu'elle soit présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, dès lors que le montant qu'il est envisagé de sous-traiter est supérieur à 600 € TTC.

Les candidats utiliseront à cet effet l'acte de sous-traitance (DC4) joint en annexe à l'acte d'engagement et compléteront celui-ci de l'ensemble des pièces qu'il liste.

6.4 Options et variantes

Il est précisé que la Région n'autorise pas la présentation de variantes dans le cadre de la consultation.
Les offres variantes seront donc irrecevables et éliminées sans être examinées. L'offre de base sera cependant examinée sous réserve qu'elle soit présentée de manière distincte de la ou des variantes.

La consultation ne comporte pas d'options au sens du droit national.
La consultation comporte une option au sens du droit communautaire : des avenants pourront être conclus en cours d'exécution des marchés.

ARTICLE 7 CONDITIONS DE PARTICIPATION

7.1 Conditions générales de participation

7.1.1 Expression de l'offre

Les documents fournis par le candidat en réponse à la présente consultation seront rédigés en langue française et les prix exprimés en EURO.

7.1.2 Personne habilitée à signer

Pour tous les documents pour lesquels une signature du candidat est exigée, la signature doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.
Cette personne est :

- soit le représentant légal de l'organisme candidat (président, gérant…),
- soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal.

Nous attirons particulièrement l'attention des candidats sur le fait que, si le signataire des documents produits au titre de la candidature et au titre de l'offre n'est pas le représentant légal du candidat, les documents attestant l'habilitation du signataire, établis par le représentant légal ou son délégataire dûment autorisé, doivent impérativement être joints dans l'enveloppe.

7.2 Contenu du Dossier de Consultation des Entreprises

Le dossier de consultation des entreprises du Programme Régional Qualifiant 2015-2018 est constitué des documents suivants :

- le document d'orientation,
- le formulaire de candidature,
- le formulaire d'offre et ses annexes,
- l'acte d'engagement et son annexe,
- le Règlement de la Consultation (RC) et ses annexes,
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots,
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) commun à l'ensemble des lots et ses annexes.

7.3 Dématérialisation de la procédure / retrait du dossier de réponse

La consultation fait l'objet d'une procédure dématérialisée détaillée à l'article 9.1 du présent document.

Les candidats peuvent ainsi télécharger les pièces du dossier de consultation : le document d'orientation, le Règlement de la Consultation, le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) ; les autres documents étant générés automatiquement lors de la saisie en ligne.

La plate-forme de dématérialisation du marché est accessible via le site Internet de la Région à l'adresse : https://marchesformation.cr-languedocroussillon.fr

Les candidats ne supportent aucun frais que ceux liés à l'accès au réseau et, le cas échéant, à l'acquisition d'un certificat électronique. A ce titre, ils vérifieront que les pré-requis techniques, mentionnés sur la page d'accueil de la plate-forme, sont bien remplis.

Les échanges d'informations sont sécurisés grâce à l'utilisation du protocole https.

Toutefois, les candidats peuvent aussi demander une version papier du dossier selon les modalités suivantes :

- par fax au numéro suivant : 04.67.22.90.50
- par courriel à l'adresse suivante : fpc-proqualif@cr-languedocroussillon.fr
- par courrier à l'adresse :

Région Languedoc-Roussillon
Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
Service Formations des Demandeurs d'emploi
Site Robert Capdeville
417 rue Samule Morse
34000 Montpellier

ARTICLE 8 PRESENTATION DES CANDITATURES ET DES OFFRES

Quel que soit le mode de transmission choisi, le dossier de réponse sera constitué d'informations relatives à la candidature et à l'offre.

8.1 La candidature

8.1.1 Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature comprend les données relatives :

- **à la nature de la candidature :** le formulaire indique si le candidat se présente en candidat individuel et/ou s'il répond en tant que membre d'un groupement (conjoint ou solidaire).
- **à l'identification de l'organisme de formation :** le formulaire rassemble les informations administratives du siège social et du siège local (nom de la structure, adresse, nom du représentant légal, statut, SIRET, …).
- **aux données financières de la structure :** le candidat précise son chiffre d'affaire global sur les 3 dernières années et ses ressources financières.
- **aux moyens humains et techniques dont il dispose :** le candidat détaille le nombre d'intervenants mobilisés, le nombre d'équivalents temps pleins (ETP) intervenant sur les actions de formation. Il précise également les locaux utilisés et leurs implantations, les moyens matériels et autres équipements mis à disposition dans le cadre des présents marchés.

8.1.2 Pièces à fournir au titre de la candidature

Le dossier de candidature de l'organisme est constitué des pièces suivantes :

1. **Le formulaire de candidature** dûment complété et signé en original.

2. **La composition des organes d'administration** et/ou de direction (association, société) ou les pièces attestant de l'identité du dirigeant (organisme public) ou la copie recto-verso de la carte d'identité (formateur individuel).

3. **Les derniers statuts en vigueur** (association, société) ou les pièces justifiant de la constitution de la personne morale (organisme public).

4. **La copie du ou des jugements** prononcés en cas de redressement judiciaire.

5. **Le bilan pédagogique et financier** (bilan de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, DIRECCTE) de l'année 2013 établi par le candidat, ou à défaut, celui de l'année 2012.

6. **Les pouvoirs de la personne habilitée** à engager le candidat.

7. **En cas de réponse en groupement**, la lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé DC4 téléchargeable sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie) dûment complétée et signée par le mandataire et tous les membres du groupement.

8. **La déclaration sur l'honneur** signée du candidat indiquant, annexée au présent document à remettre complétée ou à reproduire sur papier libre, en original :

- qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code du Commerce ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- qu'il n'est pas déclaré en état de faillite personnelle ou ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- qu'il n'est pas admis au redressement judiciaire institué par l'article L.631-1 du Code du Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- qu'il n'est pas exclu des marchés publics à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code Pénal.
- que, pour les contrats administratifs, il n'a pas fait l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le Préfet en application des articles L 8272-4, R 8272-10 et R 8272-11 du Code du Travail ;
- qu'il a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats peuvent demander à ce que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques dans la mesure où ils justifient qu'ils en disposeront pour l'exécution du marché.

En cas de réponse à plusieurs lots, le formulaire de candidature sera remis en un seul exemplaire.

En cas de réponse en groupement, il sera remis autant de formulaires de candidature (DC2) que de membres du groupement.

8.2 L'offre

En fonction des caractéristiques du lot, le candidat déposera une offre sur ce lot qui pourra être déclinée en une ou plusieurs actions de formation.

Chaque action de formation concernera une seule certification, soit un seul niveau de sortie de formation. Le candidat devra donc proposer autant d'actions qu'il envisage de certifications.

8.2.1 Formulaire d'offre

Le formulaire d'offre se compose de 5 parties que le candidat devra systématiquement remplir :

1 – « Offre » qui porte sur :
- la capacité à réaliser l'offre au plan local.
- la connaissance de son environnement socio-économique, la nature des partenariats mis en place avec le réseau d'Accueil, d'Information et d'Orientation (AIO) et celui des entreprises, les modalités courantes de mise en œuvre d'une action de formation.

2 – « Prestataires » qui décrit :
- pour le titulaire et pour les co-traitants et sous-traitants le cas échéant, le descriptif des personnels affectés à l'action et l'équipe pédagogique mobilisée.

3 – « Sites de réalisation » qui précise, pour chaque site :
- les lieux, locaux, moyens matériels et ressources pédagogiques affectés.

4 – « Informations pédagogiques » qui définit, pour chaque action :
- les modalités d'exécution des actions de formation : recrutement, accueil et positionnement des stagiaires, modalités d'individualisation et alternance en entreprise.
- le descriptif des qualifications proposées, les capacités d'accueil, les durées moyennes des parcours.
- le contenu pédagogique,
- le(s) site(s) d'exécution envisagé(s).

5 – « Prix » qui indique :
- les éléments financiers prévisionnels en centre et en entreprise qui ont permis à l'organisme de déterminer le coût des actions qu'il propose.
- le bordereau de prix unitaire en centre et en entreprise qui détermine, pour les 3 tranches, le prix heure en centre et celui en entreprise.

Les prix proposés dans le bordereau de prix unitaires sont des prix moyens communs à l'ensemble des actions de formation que comprend l'offre.
Le candidat doit obligatoirement renseigner les 3 tranches du bordereau de prix unitaire.

8.2.2 Pièces à fournir au titre de l'offre

Pour chaque lot auquel le candidat entend répondre, l'offre doit être constituée de la totalité des éléments suivants :

1. Le **formulaire d'offre** dûment complété et signé, en original et ses annexes;

2. L'**acte d'engagement**, dûment complété, daté et signé par la personne habilitée pour ce faire, en original ;

3. En cas de groupement conjoint, **la répartition et la valorisation des prestations** entre les co-traitants seront précisées sur format libre ou selon le modèle (annexe 2) joint au présent document. Ce document sera annexé à l'acte d'engagement.

4. En cas de sous-traitance déclarée au moment du dépôt de l'offre :
   - l'**acte de sous-traitance** (DC4) pour chaque sous-traitant déclaré, dûment daté et signé par le candidat, en original ;
   - la **déclaration sur l'honneur,** annexée au présent document à remettre complétée ou à reproduire sur papier libre, en original, à compléter par les éventuels sous-traitants déclarés.

5. Les **CV des formateurs** intervenant dans la formation proposée.

6. En cas de validation de l'action de formation par une certification autre qu'un diplôme d'Education national : **une copie officielle de l'habilitation** obtenue ou un récépissé de dépôt de demande d'habilitation aux services concernés.

ARTICLE 9 MODES DE TRANSMISSION DES OFFRES

9.1 Réponses déposées sous forme dématérialisée

9.1.1 Consultation du dossier

Pour accéder à la consultation sous forme dématérialisée via Internet, chaque candidat doit être identifié sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics de la Région Languedoc-Roussillon accessible à l'adresse :

https://marchesformation.cr-languedocroussillon.fr

Il appartient au candidat de se connecter à la plate-forme et de saisir le formulaire d'inscription afin d'obtenir un identifiant de connexion associé à un mot de passe.

L'envoi des offres sur support physique électronique (CD-Rom, DVD, clé USB…) n'est pas autorisé.

9.1.2 Constitution du dossier de réponse

Une fois identifié, le candidat remplit les onglets des formulaires de réponse en ligne.

La réponse entièrement dématérialisée à la consultation nécessite l'utilisation d'un certificat électronique qui servira à authentifier la signature du candidat sur l'ensemble des documents de réponse.

Pour acquérir ce certificat, les candidats peuvent consulter la liste des autorités de certification habilitées à délivrer une signature électronique à l'adresse suivante :

http://www.telecom.gouv.fr/rubriques-menu/entreprises-economie-numerique/certificats-references-pris-v1/categories-familles-certificats-references-pris-v-1-506.html

9.1.3 Transmission du dossier à la Région

La composition de l'enveloppe est précisée aux articles 8.1 et 8.2 du présent document.

Il existe 2 modes de transmission :

- Envoi entièrement dématérialisé :

Le dossier de réponse doit être envoyé à la Région directement par l'intermédiaire de la plateforme de dématérialisation et ce, avant la date et l'heure limites de réception de la présente procédure adaptée (la date et l'heure limites de réception sur la plateforme des marchés publics faisant foi).

Hormis les pièces déjà générées par la saisie en ligne, l'ensemble des autres pièces requises (exemples : statuts, habilitation de signature, C.V., attestations fiscales et sociales,…) doit être inséré sous format Zip dans chaque enveloppe électronique adéquate autant que possible.

Une fois l'ensemble des éléments constitutifs de la réponse réunis, les candidats mettent en œuvre le processus cryptographique de signature électronique et de chiffrement de l'offre complète.

A la réception du dossier de réponse, un accusé de réception sera envoyé par courriel au candidat.

- Envoi mixte (saisie en ligne et dépôt sous format papier) :

Si le candidat ne possède pas de signature électronique, le dossier de réponse doit être envoyé à la Région directement sous forme papier après saisie et envoi en ligne des documents par l'intermédiaire de la plateforme des marchés publics.

A la réception par la Région de l'envoi en ligne par le candidat, un accusé de réception lui sera envoyé par courriel.

Il appartient ensuite au candidat d'imprimer le dossier de réponse et de l'envoyer à la Région selon les modalités d'un envoi sous format papier décrites ci-après (article 9.2).
Seul le dépôt du dossier de réponse papier à la Région fait foi.

9.1.4 Copie de sauvegarde

Il est permis aux candidats, en cas de réponse dématérialisée via la plate-forme, de doubler leur envoi d'une copie de sauvegarde sur support papier. Cette copie sera envoyée dans les mêmes conditions qu'indiquées à l'article 9.2 mais portera en plus la mention « copie de sauvegarde » sur l'enveloppe.

9.2 Réponse déposée sous format papier uniquement

9.2.1 Consultation du dossier

Afin de disposer des documents et de pouvoir répondre uniquement sous format papier, il faut en faire la demande par écrit :

- soit par fax au numéro suivant 04.67.22.90.50
- soit par courriel à l'adresse suivante : fpc-proqualif@cr-languedocroussillon.fr
- soit par courrier à l'adresse :

Région Languedoc-Roussillon
Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
Service Formations des Demandeurs d'emploi
201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier cedex 2

Un formulaire complet sous format papier sera alors adressé au candidat par courrier.

9.2.2 Constitution du dossier de réponse sous format papier

Le dossier de réponse ne pourra être rempli que sous forme manuscrite.

Chaque candidat devra transmettre le dossier de réponse présenté sous la forme d'**une enveloppe cachetée** et portera de manière apparente l'inscription suivante :

- **"Ne pas ouvrir"**
- **"Programme Régional Qualifiant 2015-2018"**
- **Lot(s) n° (à compléter en fonction du ou des lots au(x)quel(s) le candidat répond)**
- et la mention **"Dépôt papier".**

Cette enveloppe devra contenir :
- **Les éléments demandés au titre de la candidature** relative au dossier administratif de l'organisme candidat et contenant les documents demandés à l'article 8.1.2, en un exemplaire unique, quel que soit le nombre de lots auxquels le candidat répond;
- **L'ensemble des éléments demandés au titre de l'offre** pour **chaque proposition** de formation (lot).
  L'ensemble des documents demandés à l'article 8.2.2 pour chaque lot auquel le candidat envisage de répondre y figurent.
  Le formulaire d'offre doit être déposé en un seul exemplaire pour chaque lot.

9.2.3 Transmission du dossier à la Région

Le dossier de réponse sera :
- soit envoyé par la poste à l'adresse ci-dessous par pli recommandé avec accusé de réception et devra parvenir avant la date et l'heure limites de réception (la date et l'heure de réception à l'Hôtel de Région faisant foi) :

  REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
  Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
  Service Formation des Demandeurs d'emploi
  Hôtel de Région
  201 avenue de la Pompignane
  34064 Montpellier cedex 2

- soit remis contre récépissé dans les bureaux de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage, aux horaires de bureau de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (sauf week-end et jours fériés) avant la date et l'heure limites de réception,

  Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
  Service Formation des Demandeurs d'Emploi
  Site Robert Capdeville
  417 Rue Samuel Morse
  34000 Montpellier

Les dossiers dont les accusés de réception, les récépissés de remise en main propre ou les accusés de réception électronique seraient délivrés après la date et l'heure limites précitées ne seront pas examinés.

ARTICLE 10 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage
Service Formation des Demandeurs d'emploi
Site Robert Capdeville - 417 Rue Samuel Morse
34000 Montpellier
Fax : 04 67 22 90 50

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à tous les candidats ayant retiré le dossier 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Nous attirons l'attention des candidats sur le caractère impératif de ces délais afin de permettre la transmission des renseignements à l'ensemble des concurrents dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats visé à l'article 1er du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 11 MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Cautionnement : néant.

Le financement du marché est assuré par les fonds publics propres de la collectivité.

Par ailleurs, certaines actions du Programme Régional Qualifiant 2015-2018 pourront bénéficier d'un financement partiel du Fonds Social Européen.

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues seront payées dans le délai global de paiement précisé à l'article 98 du Code des Marchés Publics lequel démarre à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

En cas de dépassement du délai global de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires calculés sur la base du taux légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir, soit le taux de refinancement de la BCE majoré de 8 points accompagné d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

ARTICLE 12 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION

La Région se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Le délai de 6 jours est décompté à partir de la date d'envoi des modifications par la personne publique par tout moyen (fax, courriel …).

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 13 ANALYSE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

13.1 Analyse de la candidature

Conformément aux dispositions de l'article 52-I du Code des Marchés Publics, l'examen des candidatures porte sur :

- les capacités professionnelles ;
- les moyens techniques et humains ;
- les capacités financières.

13.2 Analyse des offres

La notation s'effectue sur 100 (ramenée à 20), où les critères sont appréciés de la manière suivante :

Partie 1 – Caractéristiques de l'offre sur 12 points :

- la capacité à réaliser l'offre au plan local,
- la connaissance de l'environnement économique : partenariat avec l'AIO, relations avec le monde économique.

Partie 2 – Prestataires et ressources humaines sur 14 points

- pour le titulaire et éventuels co-traitants et sous-traitants, capacité à actualiser les compétences des personnels, statuts et compétences des personnels, partenariats et interventions d'experts

Partie 3 – Sites de réalisation sur 11 points :

- les moyens techniques, logistiques et les ressources pédagogiques affectés sur chaque site.

Partie 4 – Informations pédagogiques sur 38 points :

- les modalités de recrutement : sélection, capacité à gérer les freins sociaux faisant obstacle à la bonne réalisation du parcours de formation
- les modalités d'accueil et de positionnement des stagiaires
- l'ingénierie de formation : capacité à mettre en œuvre l'individualisation des parcours, méthodes, contenus pédagogiques et modularisation
- l'alternance en entreprise : capacité à préparer, suivre et évaluer les périodes en entreprise
- devenir des stagiaires : qualité du suivi post-formation et capacité d'accompagnement à l'insertion professionnelle

Partie 5 – Informations financières sur 25 points :

Les prix seront appréciés au regard des prix unitaires en centre et en entreprise de la manière suivante :
Les offres anormalement basses avérées, après vérification, seront exclues.

L'offre la moins disante pour le prix unitaire en centre se voit attribuer la note maximale de 20 points. Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins disante, soit :

Note de prix en centre = 20 x (total des prix de chaque tranche du moins disant/total des prix de chaque tranches du candidat)

L'offre la moins disante pour le prix unitaire en entreprise se voit attribuer la note maximale de 5 points. Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins disante, soit :

Note de prix en entreprise = 5 x (total des prix de chaque tranche du moins disant/total des prix de chaque tranches du candidat)

La note globale du prix d'un candidat est calculée en additionnant la note obtenue en centre et la note obtenue en entreprise.

Si le nombre de candidats ayant présenté une offre le permet, le pouvoir adjudicateur négociera, dans le respect des principes de transparence et d'égalité de traitement avec :

- lots mono-attributaires : au moins avec les 2 candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse des offres ;
- lots multi-attributaires : au moins avec autant de candidats les mieux classés à l'issue d'une première analyse des offres que de nombre d'attributaires maximum attendus sur le lot.

Le cadre de cette négociation est ouvert : elle pourra porter sur tous les aspects de l'offre.

La négociation pourra se dérouler en une ou plusieurs phases.

Dans cette dernière hypothèse, à l'issue de chacune de ces phases, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'éliminer les offres les moins performantes au regard des critères de jugement fixés par le Règlement de la Consultation.

La négociation prendra la forme d'un échange de courriers électroniques, de fax ou de courriers.

Les candidats recevront éventuellement des questions complémentaires auxquelles ils devront répondre dans le délai fixé par le Pouvoir Adjudicateur lors de l'envoi des questions, lequel est identique pour tous les candidats.

Les réponses arrivées hors des délais prescrits ne seront pas prises en compte pour l'analyse.

A l'issue de la négociation, les candidats devront remettre un nouvel acte d'engagement accompagné le cas échéant de ses annexes obligatoires, incluant les éléments consentis, afin de permettre au pouvoir adjudicateur de procéder à l'analyse des offres au regard des critères de jugement fixés par le règlement de la consultation. En l'absence de transmission, c'est l'acte d'engagement initialement transmis qui servira de base à l'analyse.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres par lot, sur la base de la note finale.

Le choix de(s) l'offre(s) économiquement la(les) plus avantageuse(s) pour chaque lot est effectué par la Commission d'Appel d'Offres en fonction de ce classement, dans la limite du nombre d'attributaires maximum prévus par chaque lot.

La(es) offres la(es) mieux classée(s) sera(ont) retenue(s) à titre provisoire en attendant que le(s) candidat(s) produise(nt) les pièces prévues à l'article D8222-5 ou aux articles D8222-7 et D8222-8 du Code du Travail et les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il(s) a(ont) satisfait(s) à ses(leurs) obligations fiscales et sociales.

Le délai imparti par le Pouvoir Adjudicateur à l'(es) attributaire(s) pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci (ceux-ci).

Il est vivement recommandé aux candidats de se procurer dès à présent les documents mentionnés afin qu'ils soient en mesure de les fournir dans le délai imparti.

En effet, à défaut de production des pièces dans les délais impartis, il sera formulé au candidat classé derrière le dernier attributaire la même demande et le candidat défaillant sera éliminé sans possibilité de régularisation.

La Région se réserve le droit de procéder à une mise au point avant signature du marché si nécessaire.

Le(s) titulaire(s) devra(ont) produire lesdites pièces justificatives tous les 6 mois et ce, jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

La durée de validité des offres est de 270 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ANNEXE 1 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR PRQ 2015-2018

Je, soussigné (nom–prénom) ……..……, représentant de l'organisme ……..……., dûment habilité, déclare sur l'honneur sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1, ou d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L.640-1 du Code du Commerce ou ne pas avoir fait l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- ne pas être admis au redressement judiciaire institué par l'article L.631-1 du Code du Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre mon activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;
- ne pas être exclu des marchés publics à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du Code Pénal.
- que, pour les contrats administratifs, je n'ai pas fait l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le Préfet en application des articles L 8272-4, R 8272-10 et R 8272-11 du Code du Travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations m'incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou m'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L5212-1, L5212-2, L5212-5 et L5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,

A ……., le ……

Cachet de l'organisme

Signature (signé par la personne habilitée)

ANNEXE N°2 : MODELE D'ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE GROUPEMENT CONJOINT

Simulation de répartition de prestations et de rémunération par chacun des co-traitants, dans le cadre de l'exécution d'une éventuelle prestation de formation, au titre du présent groupement candidat au marché PRQ 2015-2018

1. Détail des prestations

Nom du mandataire Co-traitant 1		Prestations du mandataire – Poste(s) technique(s)
Autres co-traitants		**Prestations des autres cotraitants - Poste(s) technique(s)**
N°2		
N°3		
N°4		
N°5		

2. Répartition de la rémunération

Prestations	Montant hors TVA	Montant TVA	Montant TVA incluse
Mandataire - cotraitant 1			
TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
Prestation de mandat			
Total mandataire (I)			
Autres cotraitants			
N° [2] TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° [3] TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° [4] TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
N° [5] TVA [ ] %			
TVA [ ] %			
Total autres cotraitants (II)			
Total (I) + (II)			